

portaient hypothèque sur les terres. Mon idée était que ce mode devrait être adopté par l'Assemblée législative de Régina. J'ai soumis cette opinion au pouvoir exécutif, et j'espère qu'à l'avenir ce parlement ne sera plus appelé à accorder de semblables crédits, car nous donnons de l'argent aux assemblées locales pour des fins de ce genre, et je crois qu'elles devraient s'occuper de la chose. C'est là mon opinion personnelle.

M. GRIEVE : Quelle espèce de grain de semence a-t-on distribué ?

M. DALY : Du blé, de l'orge, de l'avoine et des pommes de terre.

M. GRIEVE : De qui a-t-on acheté ces grains ?

M. DALY : Le blé, de S.-P. Clark et Cie, la Cie Western Milling, Brigham et James, R.-D. Martin et Cie, et 3,000 boisseaux, achetés par M. McKay, le surintendant des fermes des Sauvages, de certains cultivateurs de Indian-Head : l'avoine de Rogers-F. Mackenzie et autres ; l'orge de Rogers, et de petites quantités de certains cultivateurs de York et Estevan.

M. GRIEVE : Quel prix a-t-on payé ?

M. DALY : Pour le blé, les sacs compris, 57½ centins ; pour l'orge, 40 centins, et pour l'avoine, 33 centins. Cela ne comprend pas les frais de transport.

M. MARTIN : J'aimerais soumettre à l'attention du comité des résolutions adoptées à ce sujet par la société agricole d'Assiniboia, réunie à Régina, le 18 mai dernier. D'après le *Standard* de Régina, la résolution suivante fut adoptée unanimement et le secrétaire fut chargé d'en adresser des copies aux journaux locaux :—

Résolu.—Que cette société voit avec plaisir l'adoption de l'arrêté du conseil accordant une nouvelle somme de \$5,000 pour du grain de semence, vu que cela sera d'un grand secours pour ceux qui, dans ce district n'ont reçu qu'une maigre quantité de ces grains :

Que cette société est d'opinion que l'on devrait signaler à l'attention du premier ministre les faits suivants au sujet de la distribution des grains de semence :

(1.) Qu'une partie du grain, plus spécialement de l'avoine, n'a pas été convenablement nettoyée, pour la semence, de fait, certains chargements d'avoine n'ont pas été nettoyés du tout. Que de grandes quantités de mauvais grains se trouvent mêlés à la semence, ce qui remplit les champs de mauvaises herbes et fait un tort incalculable. Nous regrettons infiniment que l'inspection du grain ait été faite d'une manière aussi peu soignée.

(2.) La distribution a été faite d'une manière très peu soignée et très lente. A certains endroits on a envoyé plus de grain qu'il n'en fallait, ainsi à Calgary on en a revendu deux chars, ce qui a privé certains districts dans le besoin.

A plusieurs endroits dans l'est d'Assiniboia, où la récolte a été très bonne l'an dernier, on a distribué le grain dans la même proportion que dans les districts les plus en besoin, ce qui n'est pas une distribution juste.

Par suite de la négligence avec laquelle la liste a été révisée par le département à Winnipeg, 30 ou 40 noms ont été laissés de côté, et des noms ayant été mal placés, certaines personnes ont dû aller ailleurs chercher le grain qui leur était destiné, dans certains cas des gens ont eu à faire un voyage de 80 milles.

(3.) Le 10 mai, un arrêté du Conseil a été passé, accordant une nouvelle somme de \$5,000 pour du grain de semence, et l'on ne sait pas encore définitivement quand ce grain arrivera ici. (Aujourd'hui, le 22 mai, rien de connu encore).

Naturellement après cette date il était trop tard pour semer du blé, même de l'avoine ; l'orge pouvait peut-être être semée.

(4.) Nous croyons de plus que si le premier crédit de \$50,000 eût été sagement dépensé, si l'on n'eût distribué

M. DALY.

de la semence que dans les districts qui en avaient réellement besoin, on aurait pu donner aux colons ce qui leur fallait, mais, pour les raisons déjà exposées, plusieurs cultivateurs n'ont ensemencé que quelques acres et à moins d'un rendement extraordinaire cette année, ils auront probablement encore besoin d'aide l'année prochaine.

Ce sont là les résolutions de la société de l'agriculture, à ce sujet, un corps non partisan, et on y voit une grave condamnation du département. J'ai beaucoup entendu parler de la manière dont la distribution de ce grain a été faite, et aussi du défaut complet d'inspection. Il n'est rien qui nuise plus aux cultivateurs de l'ouest que la propagation des mauvaises herbes. Dans les vieilles régions du Manitoba, le long des rivières Rouge et Assiniboine, le pays a été entièrement détruit par les mauvaises herbes, en certains endroits. Le blé des champs, la moutarde et la folle avoine et autres mauvaises herbes de ce genre ont tellement poussé, que le gouvernement a été obligé de faire des lois par lesquelles les inspecteurs sont autorisés de faire faucher toutes ces récoltes, d'en empêcher, si possible, la propagation. Dans les nouvelles régions du pays, on a recouru à tous les moyens pour empêcher l'introduction de ces mauvaises herbes. Le gouvernement, j'en suis sûr, ne pouvait faire plus de tort à un nouveau district où il distribuait du grain de semence qu'en permettant d'y envoyer du blé, de l'avoine et de l'orge contenant de grandes quantités de mauvaises herbes. Le tort devant résulter de cette semence serait de nature à neutraliser ces avantages que l'on veut accorder à ces cultivateurs.

M. COCHRANE : Les cultivateurs ne peuvent-ils pas nettoyer le grain avant de le semer ?

M. MARTIN : Non ; il est très difficile de purger le grain de ces graines nuisibles. Cela peut se faire, mais il faut des machines spéciales.

M. COCHRANE : D'où venait le grain ?

M. MARTIN : Je l'ignore, mais à en juger par ce qu'a dit l'honorable ministre, il l'a obtenu de divers endroits du Manitoba. S.-P. Clarke et Cie, sont des commerçants du grain du Manitoba, et il ne devait certainement pas être difficile d'avoir de la bonne semence, en s'adressant aux endroits où la mauvaise herbe n'existe pas, et l'on n'en voit presque nulle part dans Manitoba. Il n'était certainement pas difficile pour le gouvernement d'acheter du bon grain.

Puis le fait que le grain a été distribué en aussi grandes quantités dans les districts où l'on n'en avait pas un grand besoin, est, certes, une accusation sérieuse. Je sais personnellement que l'on a envoyé beaucoup trop de grain à Calgary, et j'ai vu, dans un journal de l'endroit, une annonce sous la signature de Amos Rowe, l'agent des terres du gouvernement, offrant en vente, par encan public, je crois, plusieurs chars de grain dont on n'avait pas besoin. Bien que j'approuve le gouvernement de faire cette avance de grain de semence, je regrette que cette société puisse en venir à la conclusion que l'on a négligemment appliqué les deniers votés.

M. DALY : Je ne puis m'expliquer l'adoption de cette résolution par la société d'agriculture. Je n'y crois pas. Une semblable résolution a pu être adoptée au nom de la société, mais, autant que j'ai pu me renseigner, elle a dû être adoptée par quelques membres dissidents de l'assemblée régulière.